

## CLIPP

### Christiani Lehmanni inedita, publicanda, publicata

titulus	Sur l'évolution du pronom possessif
huius textus situs retis mundialis	<a href="http://www.uni-erfurt.de/sprachwissenschaft/personal/lehmann/CL_Publ/poss_pron.pdf">http://www.uni-erfurt.de/sprachwissenschaft/personal/lehmann/CL_Publ/poss_pron.pdf</a>
dies manuscripti postremum modificati	17.12.2003
ocasio orationis habitae	10me Colloque International de Linguistique Latine, Paris, 20.04.1999
volumen publicationem continens	Kiss, Sándor & Mondin, Luca & Salvi, Giampaolo (eds.), <i>Latin et langues romanes. Études de linguistique offertes à József Herman à l'occasion de son 80ème anniversaire.</i> Tübingen: M. Niemeyer
annus publicationis	2005
paginae	37-46

# Sur l'évolution du pronom possessif

Christian Lehmann

Université d'Erfurt, Allemagne

## Résumé

Dans beaucoup de langues, les noms sémantiquement relationnels comme les noms de parenté et des parties du corps sont grammaticalement inaliénables et se combinent obligatoirement avec le pronom possessif. Dans les langues indo-européennes du type archaïque comme le latin, c'est le contraire: ces nom ne se combinent avec le pronom possessif que si ceci est emphatique. En l'absence d'emphase, la relation possessive est exprimée ou bien non pas du tout (*manus lauo*) ou bien elle est exprimée indirectement par un "datif possessif" (*capiam coronam mi in caput*).

Si l'on fait la reconstruction du pronom possessif indo-européen, on constate qu'il est un adjectif dérivé du pronom personnel, donc un modificateur faiblement grammaticalisé. D'autre côté, on sait que, à l'état initial, les adpositions ne régissent guère le cas de leur complément, et, de même, le cas d'un complément de verbe reflète plus la relation sémantique qu'il n'est déterminé par la grammaire.

Or, on peut généraliser ce principe de la syntaxe primitive indo-européenne à la syntaxe nominale. La relationnalité sémantique des noms n'est pas grammaticalisé sous forme de rection. Au lieu de cela, le repère s'identifie souvent par des inférences fondées sur des principes déictiques et anaphoriques. Avec les noms relationnels, ces principes sont hautement conventionnalisés et ils épargnent l'emploi d'un pronom sauf sous emphase.

Le développement du pronom possessif dans l'histoire de la langue latine jusqu'aux langues romanes représente un cas ordinaire de grammaticalisation. La relationnalité sémantique se grammaticalise graduellement en rection – par le verbe, la préposition et le nom –, et en même temps le dépendant change de modificateur en régi. Il perd la force d'emphase et devient de plus en plus obligatoire.

Ainsi, le (non-)emploi du pronom possessif en latin archaïque et même classique s'entend comme une manifestation systématique d'un état relativement proche de l'origine de l'évolution de la construction possessive.

## 1. Introduction<sup>1</sup>

Au centre de la grammaire de possession ne se trouvent pas d'objets qui appartiennent à quelqu'un, mais de concepts qui se rapportent, par soi-mêmes, à un concept de possesseur, donc de régions de l'espace, de parties du corps, d'attributs personnels comme nom, voix et âme, ainsi que de parents. La grammaire de beaucoup de langues catégorise de tels concepts comme des substantifs inaliénables. Les langues indo-européennes du type archaïque n'ont pas de classe morphologique correspondante; mais les substantifs en question se comportent quand même de manière particulière au niveau syntaxique.

Les exemples E1 - E3 illustrent l'usage du pronom possessif avec les dénominations des parties du corps. Dans E1, le possesseur reste sans expression.<sup>2</sup> Dans E2 il est exprimé au *dativus sympatheticus* ou *possessivus*, donc comme un complément indirect.<sup>3</sup> Dans E3 on voit le pronom possessif, mais il est porteur d'emphase et met le possesseur entendu en contraste avec des autres possibles.

E1. optimo iure infringatur aula cineris in caput  
 “à juste titre il faudrait casser un pot à cendres dans ta tête” (Pl.Am. 1034d)

E2. capiam coronam mi in caput  
 “je me mettrai une couronne (dans la tête)” (Pl. Am. 999)

E3. em, méum caput contemples, si quidem ex re consultas tua  
 “tiens, regarde ma tête, si tu veux des conseils pour ton bien” (Pl.As. 538)

E4 - E6 montrent le même pour un terme de parenté: Dans E4 il ne résulte que du contexte le père de qui est visé. E5 présente le possesseur de nouveau au *dativus sympatheticus*, et seulement dans E6 le pronom possessif apparaît, avec une emphase indéniable.

E4. Leonida, curre obsecro, patrem huc orato ut ueniat  
 “Leonidas, cours s'il te plaît, supplie mon père de venir” (Pl.As. 740)

E5. patrem atque matrem uiuerent uellem tibi  
 “je souhaiterais que ton père et ta mère étaient encore en vie” (Pl.Poen. 1066)

---

<sup>1</sup> Je remercie à Anna Orlandini pour avoir bien voulu reviser ce texte.

<sup>2</sup> Un autre exemple significatif et qui représente une autre époque est: *Uoco, quaero ecquid litterarum. Negant. “Quid ais,” inquam, “nihilne a Pomponio?” Perterriti uoce et uultu confessi sunt se accepisse, sed excidisse in uia.* (Cic.Att. 2,8,1)

<sup>3</sup> Un exemple avec un possesseur lexical, choisi au hasard, serait: *sese Caesari ad pedes proiecerunt* (Caes. BG 1,31,2).

- E6. *immo suom patrem illic perdidit*  
 “bien au contraire, c’est lui qui a ruiné son propre père” (Pl. Most. 979)

Tandis que presque toutes les occurrences du pronom possessif chez les dénominations de parties du corps sont emphatiques, chez les termes de parenté on peut trouver plus d’exemples du type E7.

- E7. *ubi amans adulescens scortum liberet clam suom patrem*  
 “où le jeune amant rachète sa maîtresse dans le dos de son père” (Pl. Cap. 1032)

Ici le pronom possessif – non-emphatique – renvoie au sujet et identifie de cette façon le possesseur vis-à-vis d’un autre référent possible, ici *scorti*.

Avec les substantifs non-relationnels comme p.ex. *res* “chose”, le pronom possessif est employé de façon pareille comme dans d’autres langues. *Ex re tua* “selon tes intérêts” dans E3 est un exemple. En revanche, avec les substantifs relationnels les conditions d’emploi du pronom possessif s’écartent beaucoup de celles qui sont usuelles dans d’autres langues, y inclus les langues indo-européennes modernes. Il faut constater que c’est justement dans les relations possessives prototypiques qu’il n’y a normalement pas de pronom possessif. Pour clarifier ce mystère, nous examinerons les conditions de l’ancien latin sous une perspective diachronique. Nous verrons d’abord sur le plan morphologique comment ce pronom possessif est formé, et après sur le plan syntaxique comment marche la construction de phrase dans une langue qui forme un tel pronom possessif.

## 2. Origine du pronom possessif indo-européen

### 2.1. Grammaticalisation des pronoms

Les pronoms définis permettent de référer immédiatement aux participants de l’acte de parole et à la chose discutée. Toutefois, il existe dans cela plusieurs degrés de force sémantique et d’autonomie syntaxique. Dans le T1 on trouve des exemples du pronom personnel et du possessif de la 2<sup>me</sup> personne du singulier ordonnés selon leur autonomie décroissante de gauche à droite.<sup>4, 5</sup>

---

<sup>4</sup> Peu importe ici le fait qu’il n’y a guère d’occurrence de *tumet* dans le corpus (le seul M. Cornelius Fronto, *De eloquentia* 4, 10, 3 est sûr; Sil. Pun. 11, 556 n’est pas clair).

<sup>5</sup> Cf. aussi les “degrés d’insistance” (Nachdrucksstufen) du pronom possessif ancien-grec posés dans Schwyzer & Debrunner 1950:201.

T1. *Grammaticalisation des pronoms*

grammaticalisation	----->				
fonction	identificatif	emphatique	neutre	référentiel-accordant	
statut structural	libre			clitique	affixal
pronom personnel	lat. <i>tumet</i>	lat. <i>tu</i>	all. <i>du</i>	frç. <i>tu</i>	lat. <i>-s</i>
pronom possessif	frç. <i>ton propre</i>	lat. <i>tuus</i>	frç. <i>ton</i>		hitt. <i>-tis</i>

Au cours du changement grammatical, un pronom perd graduellement son autonomie tout au long de cette échelle de gauche à droite. Des nouveaux pronoms, plus forts, sont introduits au début de l'échelle par un renouvellement et renforcement.

Les morphèmes qui étaient déjà très grammaticalisés dans le proto-indo-européen n'ont souvent laissé aucune trace dans les langues filiales.<sup>6</sup> Ainsi se fait-il que ceux pronoms possessifs indo-européens sont les plus aisés à reconstruire qui se trouvent au début de l'échelle du T1.

Le pronom possessif indo-européen est formé sur base du pronom personnel. Dans la littérature spécialisée on admet généralement (cp. Schmidt 1978) que la base de ce processus était le locatif dans la première personne et le génitif dans les autres personnes. Toutefois, une dérivation régulière ne peut se fonder que sur un thème, pas sur une forme fléchie.<sup>7</sup> Il faut concéder que la contradiction est décrispée par le fait que les formes morphologiques du génitif et du locatif de ces pronoms personnels ne sont, dans plusieurs langues historiques, pas différentes du thème oblique.

<sup>6</sup> Les langues historiques présentent, dans certains contextes, des pronoms possessifs clitiques: en latin, le vocatif *mi* dans des expressions comme *mi uir* (Pl.Am. 502) et *gnate mi* (Pl.As. 830). Selon toute apparence, celui-ci est certes un clitique, mais, comme le montrent les exemples, alternativement proclitique et enclitique et, par conséquent, pas très grammaticalisé non plus. Les exemples déclinés qu'on peut trouver chez Ennius semblent être des imitations artificielles de son modèle grecque (v. H.B. Rosén dans ce même volume).

<sup>7</sup> C'est encore une autre chose si l'on veut prétendre que l'adjectif aie été formé par analogie sur base du génitif. Ceci est évidemment ce qui s'est passé dans le cas du lat. *cuius, -a, -um*. Mais alors il faut prouver la base de l'analogie.

Par conséquent, c'est le thème oblique des pronoms personnels qui sert de base pour la formation de pronoms possessifs (de même Schwyzer & Debrunner 1950:200); cf. T2. Ce thème oblique est \**tew-* dans la 2<sup>me</sup> personne du singulier et \**sew-* dans la troisième (réfléchie). Il se présente, p.ex., dans le génitif homérique de la 2<sup>me</sup> personne du singulier *seîo* ~ *séo*, 3<sup>me</sup> personne *heîo* ~ *héo*. On peut, suivant Brugmann, le découper encore en l'élément personnel \**t-* respectivement \**s-* et un élément \**-w-*. En comparant ce dernier avec l'ancien-persan *uva-* "même", on peut peut-être remonter à l'état prime-indo-européen auquel un pronom personnel emphatique-identificatif a été créé par composition ou bien par universon<sup>8</sup>.

Ce thème \**tew-* respectivement \**sew-* est nominalisé à un pronom possessif par combinaison avec la voyelle thématique de la déclinaison en *-o*, ce qui donne \**tew-o-* "celui de toi, c.à.d. le tien" dans la 2<sup>me</sup> et \**sew-o-* "celui de même, c.à.d. le propre" dans la 3<sup>me</sup> personne.<sup>9</sup> Comme tous les pronoms de ce type, il pouvait fonctionner comme substantif ou adjectif. Des formes citées, il en existait aussi d'alternantes avec degré zéro de la voyelle radicale, donc \**two-* et \**sw-* (cp. encore le T2). Les alternantes se trouvent en partie à l'intérieur d'une même langue (le grec), en partie distribuées sur les langues indo-européennes. Le degré plein se trouve dans les langues italiques.<sup>10</sup> Le pronom possessif de la 2<sup>me</sup> pers.sing. \**tewo-* est attesté par l'ancien-latin *tou-*, l'ombrien *touer*, l'osque *tuuai*, celui de la 3<sup>me</sup> personne par l'ancien-latin *soueis*, osque *suueis* (Schmidt 1978:140).

#### T2. Les thèmes des pronoms possessifs

forme personne	proto-indo-européen		latin archaïque
	pronom personnel	pronom possessif	
	thème oblique	thème	nom.sg.
1. sing.	<i>h<sub>1</sub>mey-</i>	<i>h<sub>1</sub>méy-o-/h<sub>1</sub>m-ó-</i>	<i>meos</i>
2. sing.	<i>tew-</i>	<i>téw-o-/tw-ó-</i>	<i>touos</i>
3. pers.	<i>sew-</i>	<i>séw-o-/sw-ó-</i>	<i>souos</i>

<sup>8</sup> de façon plus ou moins semblable à l'anglais *himself*

<sup>9</sup> Le processus sémantique est le même de la formation des adjectifs possessifs comme *erilis*. Cf. Joffre 1998:410 et les références données là.

<sup>10</sup> Quant au dat./abl.pl. *sis*, attesté au niveau littéraire et qui semble représenter le degré zéro, cp. la note 6.

Dans certaines langues, les pronoms réfléchis non seulement personnels, mais encore possessifs sont limités à la troisième personne, tandis que dans d'autres langues ils peuvent se rapporter à toutes les trois personnes. Deux hypothèses d'explication sont possibles. Selon la première, un pronom réfléchi qui était, à l'origine, indifférent à la personne fut secondairement fixé à la troisième personne par adaptation au paradigme des personnes. Selon la deuxième hypothèse, un pronom réfléchi primitif de la troisième personne fut secondairement étendu à toutes les personnes par grammaticalisation et, donc, par une formalisation de sa fonction. Les deux processus sont des développements diachroniques plausibles qu'il faudrait prouver au niveau historique. C'est le dernier des deux états de choses que la plupart des spécialistes posent pour le proto-indo-européen.<sup>11</sup> En ce qui concerne le latin, il faut dire que toutes les attestations d'un pronom réfléchi qui ne spécifie pas de personne sont tardives ou explicables à l'intérieur du latin (Hofmann & Szantyr 1965:176). Pour l'interprétation de l'état proto-indo-européen il serait encore important de voir si on peut prouver un rapport du *s-* initial du pronom réfléchi avec le démonstratif *\*se-/so-*. Dans ce cas là, le pronom réfléchi primitif devrait nécessairement être limité à la troisième personne.

Comme bilan de la formation morphologique du pronom possessif indo-européen il faut retenir qu'il est dérivé du pronom personnel de façon transparente et au moins partiellement régulière et qu'il est donc morphologiquement complexe. C'est un adjectif et, comme tel, il s'accorde avec son nom. Il est donc, pour l'essentiel, un modificateur, c.à.d. un élément relativement libre et d'emploi facultatif.

### 3. La syntaxe possessive indo-européenne

Les conditions que nous avons constatées, à l'aide de E1 – E7, pour le latin sont également valables pour les autres langues indo-européennes anciennes. Pour la comparaison nous considérerons le grec. Dans E8 il n'y a pas de renvoi au possesseur d'un terme de parenté. Dans E9, le possesseur d'une partie du corps au sens large se trouve au datif sympathétique.<sup>12</sup> Dans E10, enfin, le pronom possessif est emphatique-contrastif.

E8. 848" 4@ X<O B` F4<, É<" 4  
 "souhaitant qu'il soit son époux" (Hom.Od. " 15)

<sup>11</sup> Ainsi Schwyzer & Debrunner 1950:204s et encore Beekes 1995:211, qui fait référence à Hom. Od. i 27f: *où toi egÇge / h's gai's dúnamai glukerÇgeron állo (w)idésthai* "quand à moi, je ne peux voir rien de plus doux que ma propre patrie".

<sup>12</sup> Cp. Rosén 1959 pour l'emploi du *dativus sympatheticus* avec des noms sémantiquement inaliénables en grec.

E9. 2" 8, D- \*X@Ê\$FP, J@NT <Z

“la voix fraîche se lui bloqua” (Hom.II. C 696)

E10. • D<b: , <@H¼ J, RLP- < 6" Â<` FJ@< ©" \DT <

“en sauvant sa propre vie et le retour de ses compagnons” (Hom.Od. " 5)

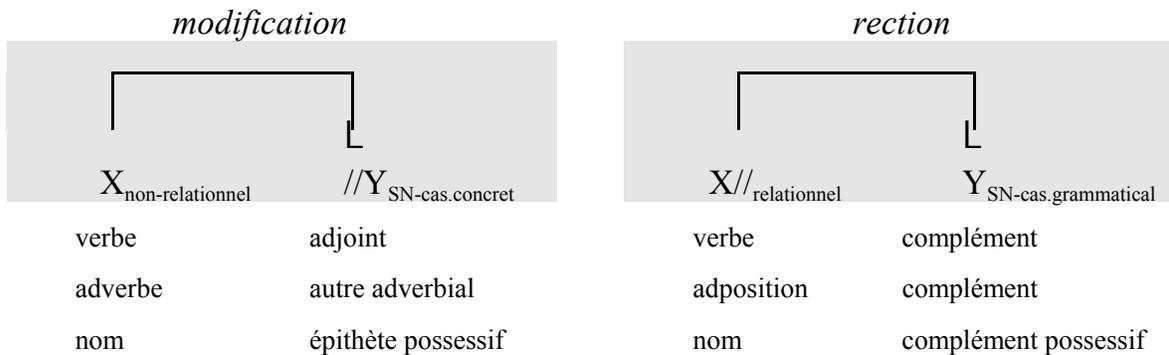
Cela aussi, il faut le concéder, n'est qu'une partie de l'image.<sup>13</sup> Ce qui importe dans notre contexte c'est seulement que le pronom possessif est généralement absent des substantifs relationnels et il est employé, avec eux, pour l'emphase.

Dans les langues ariennes, les pronoms possessifs sont encore plus rares. Le sanscrit et l'ancien persan donnent préférence au génitif du pronom personnel. Le védique n'a pas de pronom possessif primitif de la première personne; *tva-* “ton” ne se trouve qu'une seule fois dans le rigvéda. Le mot *sva-*, qui serait formellement le pronom possessif de la troisième personne, est certes fréquent, mais il signifie “propre” et est combinable avec toutes les trois personnes (Delbrück 1888:207f, Hahn 1963:93).

Quelles sont alors les conditions syntaxiques générales du proto-indo-européen avec lesquelles un pronom possessif récemment formé et guère grammaticalisé s'harmonise?

Comme le montre le T3, la dépendance est une relation dans laquelle ou bien le terme superordonné régit le terme dépendant ou bien le terme dépendant modifie le terme superordonné (cp. Lehmann 1985).

T3. *Modification et rection*



Les langues se distinguent par la préférence qu'elles donnent à ces deux modes

<sup>13</sup> On observe que même l'emphase sur la relation possessive (le concept de “propre”) peut être supprimée sous anaphore, comme dans ò FB, D ( D@ÊB@OJ" ÂJ © LJä < B@Z: " J" 6" ÂÊB" JXD, HJ@xH B" Â" H• ( " Bâ F4< “car comme les poètes aiment leur propres poèmes, et les parents leur propres enfants, ...” (Pl. Rep. 330c).

fondamentaux de relation de dépendance. Le proto-indo-européen avait une rection très faiblement développée. Comme il a déjà été démontré de manière convaincante par Antoine Meillet (1934:357-359), le principe suivant est valable pour les langues indo-européennes du type archaïque comme le sanscrit et le grec homérique: la combinaison d'un verbe avec un objet à un cas déterminé ne résulte, en premier lieu, pas d'une rection du complément et son cas par le verbe, et beaucoup plus du fait qu'on fait accompagner le verbe par un syntagme nominal au cas qui lui convient sémantiquement. Ainsi le choix du cas du dépendant oblique de • 6@bT "j'écoute" (E11) est libre selon la fonction sémantique de celui-ci.

- E11. a. • 6@bT \$@Z < / 5 bD@L • D, JZ <  
 "j'écoute une voix / j'entends parler de la magnanimité de Cyre"  
 b. • 6@bT \$@ZH  
 "j'écoute la/une voix (c.à.d. j'y fais attention)"  
 c. • 6@bT B" JD\
- "j'écoute mon père (c.à.d. je lui obéis)"

Cela signifie que le dépendant n'est proprement pas régi par le verbe, mais il le modifie à son tour. En d'autres termes: la relationnalité sémantique du verbe<sup>14</sup>, donc sa propriété d'incorporer les rôles des participants de la situation, n'est guère manifestée sous la forme de valence syntaxique dans le proto-indo-européen.

Le même principe vaut pour les pré- et postpositions. La rection de celles-ci est encore faiblement développée en hittite, ancien-indien et ancien-grec. Par exemple, les adpositions locales se combinent chaque fois avec le cas qui convient sémantiquement, ce qui veut dire qu'elles ne régissent proprement pas de cas (v. encore la colonne de gauche du T3). Par conséquent il a été possible de faire remonter de nombreux adpositions des langues historiques à des adverbes. Un adverbe comme *dedans* se distingue d'une préposition comme *dans* non par sa relationnalité sémantique. Les deux signifient "dans un repère", ce repère étant donné déictiquement avec *dedans* mais à fournir avec *dans*. Le changement d'un adverbe à une préposition – ou en des termes plus généraux, la transition de gauche à droite dans le T3 – signifie donc la grammaticalisation de la relationnalité sémantique présente en valence syntaxique.

Tandis que cette connaissance est devenue fructueuse à plusieurs égards pour l'analyse de la syntaxe verbale et la syntaxe adverbiale et adpositionnelle des langues indo-européennes anciennes, son transfert à la syntaxe nominale ne s'est guère produit. Ici aussi il existe l'alternative principale ou bien d'ajouter les dépendants au nom comme ses modificateurs ou

---

<sup>14</sup> La relationnalité de quelque chose est sa propriété d'être relationnel, c.à.d. d'ouvrir une place pour un argument.

bien d'incorporer au nom, comme réaction, le rapport au dépendant (cp. la dernière ligne du T3). Dans le dernier cas, la relationnalité sémantique du substantif, par exemple celle d'un terme de partie du corps ou de parenté, est convertie en valence syntaxique de celui-ci. Les langues indo-européennes anciennes et la plupart des modernes se servent très peu de cette possibilité. Une classe grammaticale de substantifs inaliénables, si elle existe, est très faiblement développée.<sup>15</sup>

Un substantif sémantiquement relationnel du proto-indo-européen ne régit donc pas de dépendant possessif. La référence au possesseur est produite déictiquement ou anaphoriquement sur la base de la relation sémantique inhérente et du contexte. L'absence étendue du pronom possessif des substantifs relationnels en latin et dans d'autres langues indo-européennes n'est donc pas une affaire de brièveté ou de prégnance stylistique, mais un principe syntaxique hérité.

Dans de telles conditions, le désir de spécifier un épithète possessif ne se produit que si l'on souligne le rapport au possesseur – au sens de “mon/ton/son propre” – ou, surtout à la troisième personne, si le contexte ne suffit pas pour l'identification du possesseur. À cause de la première condition, les pronoms possessifs du latin et des autres langues indo-européennes sont (p.ex. par comparaison aux désinences verbales) relativement aisés à reconstruire comme des pronoms libres identificatifs. À cause de la deuxième condition il y a, en latin et dans d'autres langues anciennes, une opposition entre le pronom possessif réfléchi (*suus*) et le pronom personnel anaphorique non-réfléchi au génitif (*eius*).

#### 4. Perspective du développement roman

L'évolution ultérieure du pronom possessif dans l'histoire de la langue latine et des langues romanes est un cas assez net de grammaticalisation. Je clarifie cela par les paramètres les plus importants (cp. Lehmann 1995).

L'ancienne emphase sur le pronom réfléchi se perd. Si l'on veut l'avoir, on emploie *proprius* comme renforcement. Ce mot avait la signification primitive “caractéristique attribué exclusivement à un individu et commun avec aucun autre”, par opposition à *alienus* ou bien à *communis* (vgl. Bruyne 1961:57f). Toutefois, depuis l'époque classique le mot est employé comme renforcement de *suus*; et en latin tardif il est même utilisé au lieu de celui-ci (Hofmann & Szantyr 1965:179; cp. Schwyzer & Debrunner 1950:201f pour att. *idios*). La

---

<sup>15</sup> En rapport avec cela, les langues indo-européennes anciennes, le latin inclu, ne possèdent pas de substantifs primitifs pour la désignation des régions de l'espace qui correspondent aux substantifs *top*, *bottom*, *front*, *back* etc. de l'anglais. Les expressions primitives de cette fonction sémantique sont plutôt des adverbes, donc des modificateurs (v. Lehmann 1998).

fonction renforçante se maintient jusqu'à aujourd'hui dans les langues romanes.

En latin vulgaire et tardif, la distinction entre pronom possessif réfléchi et non-réfléchi est abandonnée. Le latin *suus* donne *son* en français. Dans ce mot, la distinction entre pronom possessif réfléchi et non-réfléchi est neutralisée. Toutefois il n'est employé que pour un possesseur singulier. Pour le pluriel, le paradigme est complété supplétivement par *leur* (< lat. *illorum*). La supplétion entre un pronom réfléchi primitif et un autre non-réfléchi à l'origine suppose le renoncement à la distinction fonctionnelle.

Du moment que le pronom possessif n'est maintenant plus emphatique, il est de plus en plus employé dans les relations possessives prototypiques, et le datif possessif est repoussé dans la même mesure. Cela devient le plus claire dans les termes de parenté.<sup>16</sup>

En latin, le pronom possessif est librement combinable avec d'autres pronoms. En français il occupe la même position syntagmatique que l'article et le démonstratif. Ainsi, les combinaisons *le mon livre, un mon livre, ce mon livre*<sup>17</sup> sont exclues.

La variabilité syntagmatique décroît. En latin, le pronom possessif pouvait être anteposé ou postposé. En français il se trouve toujours en position prénominale.

Tout cela est un processus ordinaire de grammaticalisation qui pousse les pronoms le long du continuum du T1. Cela confirme encore une fois le degré relativement bas de grammaticalisation que présente le pronom possessif de l'ancien latin. Le (non-)emploi du pronom possessif en latin archaïque et même classique s'entend comme manifestation systématique d'un état relativement proche de l'origine de la construction possessive.

## Littérature

- Bally, Charles 1926, "L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes". Fankhauser, Franz & Jakob Jud (eds.), *Festschrift Louis Gauchat*. Aarau: H.R. Sauerländer; 68-78.
- Beekes, Robert S.P. 1995, *Comparative Indo-European linguistics. An introduction*. Amsterdam & Philadelphia: J. Benjamins (2. ed.).
- Bruyne, André de 1961, "Reflexief en pseudo-reflexief aspect van het gebruik der pronomina *sui, sibi, se & suus*". *L'antiquité classique* 30:45-66.

---

<sup>16</sup> Pour les parties du corps, par contre, on dit en français (Bally 1926:43f) encore aujourd'hui comme en latin: *baisser les yeux, se casser la jambe*.

<sup>17</sup> En italien, tout cela est possible, ce qui montre le degré moins avancé de grammaticalisation dans cette langue.

- Delbrück, Berthold 1888, *Altindische Syntax*. Halle: M. Niemeyer (Syntaktische Forschungen, V).
- García Hernández, Benjamín et al. (eds.) 1998, *Estudios de lingüística latina. Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina, Universidad Autónoma de Madrid, 14-18 de abril de 1997*. Madrid: Ediciones Clásicas.
- Hahn, E. Adelaide 1963, "The supposed reflexive pronoun in Latin". *Transactions of the American Philological Association* 94:86-112.
- Hofmann, Johann Baptist & Szantyr, Anton 1965, *Lateinische Syntax und Stilistik*. München: Beck (Handbuch der Altertumswissenschaft 2,2, Bd. 2).
- Joffre, M.D. 1998, "Les possessifs des personnes 1 et 2: un moyen de faire surgir dans l'énoncé l'un des acteurs de l'énonciation." García-Hernández et al. (eds.) 1998: 409-417.
- Lehmann, Christian 1985, "On grammatical relationality." *Folia Linguistica* 19:67-109.
- Lehmann, Christian 1995, *Thoughts on grammaticalization*. Unterschleissheim: LINCOM Europa (LINCOM Studies in Theoretical Linguistics, 1).
- Lehmann, Christian 1998, "Regiones espaciales en perspectiva tipológica." García Hernández et al. (eds.) 1998: 455-465.
- Meillet, Antoine 1934, *Introduction à l'étude des langues indo-européennes*. Paris: Hachette.
- Rosén, Haiim B. 1959, "Die Ausdrucksform für 'veräußerlichen' und 'unveräußerlichen' Besitz im Frühgriechischen. Das Funktionsfeld von homerischem Νῶς". *Lingua* 8:264-293.
- Schmidt, Gernot 1978, *Stammbildung und Flexion der indogermanischen Personalpronomina*. Wiesbaden: O. Harrassowitz.
- Schwyzler, Eduard & Albert Debrunner 1950, *Griechische Grammatik. Zweiter Band: Syntax und syntaktische Stilistik*. München: C.H. Beck. (Handbuch der Altertumswissenschaft, 2. Abt., 1. Teil, 2. Bd.).